

**Modifiant le Schéma Régional de
l'Organisation des Soins de la région
Guadeloupe**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE SANTE
DE GUADELOUPE, SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHELEMY**

Vu l'arrêté de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint Barthélémy n° ARS/PSTR/N°00-2010 du 31 décembre 2010 portant définition et découpages des territoires de santé pour la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin ;

Vu l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint Barthélémy n° ARS/STRAT n°2014-306 du 10 juillet 2014, modifiant les limites des territoires de santé centre et sud Basse-Terre;

Vu l'avis de consultation ARS/POS/GH/N°2015-287 du 10 juin 2015 et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Guadeloupe le 22 juillet 2015 ;

Vu le compte rendu de la Conférence de la Santé et de l'Autonomie en date du 31 octobre 2014 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins du 23 septembre 2014 ;

Vu la saisine du Préfet de région par correspondance du 12 juin 2015 ;

Vu la saisine du Conseil Régional par correspondance du 12 juin 2015 dont il a été accusé réception par courrier du 05 août 2015 ;

Considérant que le changement de territoire de santé du centre hospitalier Louis Daniel Beauperthuy situé sur la commune de Pointe-Noire influe directement sur les besoins de santé des territoires Centre et Sud Basse-Terre ;

ARRETE :

Article 1^{er} - L'annexe du Schéma Régional de l'Organisation des Soins (SROS) de la région Guadeloupe dans ses parties hospitalisation à domicile et soins de longue durée est modifiée selon les termes de la note technique annexée au présent arrêté.

Article 2 - Le volet urgences et permanence des soins du Schéma Régional de l'Organisation des Soins de la région Guadeloupe est modifié selon les termes de la note technique annexée au présent arrêté.

Article 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la juridiction administrative compétente dans le délai de deux mois à compter de sa date notification.

Article 4 - Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint Martin et Saint Barthélémy est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guadeloupe.

Gourbeyre, le - 7 JAN. 2016

Le Directeur Général



Patrice RICHARD

ANNEXE

Note technique

MODIFICATION DU VOLET HOSPITALIER DU SROS

RÉPARTITION DES IMPLANTATIONS D'ACTIVITÉ PAR TERRITOIRE

Par arrêté ARS/STRAT n°2014-306 du 10 juillet 2014, le découpage des territoires de santé pour la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin a été modifié en incluant la ville de Pointe Noire au territoire Sud Basse-Terre.

Cette nouvelle organisation territoriale a pour conséquence de modifier le volet hospitalier du Schéma Régional d'Organisation des Soins 2012-2016 et notamment **l'annexe du SROS relative aux implantations d'activité de soins soumises à autorisations** (page 69 et 71) afin de répondre aux besoins de santé et au nouveau découpage des territoires de santé.

Ainsi à compter de la publication dudit arrêté, le bilan quantifié de l'offre de soins, en matière d'hospitalisation à domicile (HAD) et d'unité de soins de longue durée (USLD) est modifié comme suit :

HAD modifiée

Territoire	Centre	Sud Basse-Terre	Iles du Nord
Implantations	6	3	1

USLD modifié

Territoire	Centre	Sud Basse-Terre	Iles du Nord
Implantations	1	2	0

AJUSTEMENT DE LA PERMANENCE DES SOINS EN ETABLISSEMENTS DE SANTE

Concernant le point I-4-3 relatif au Schéma cible régional pour la PDSES au niveau local, en pages 11 et 12 du SROS/volet hospitalier 2012-2016 :

La Permanence Des Soins en Etablissement de Santé (PDSES) s'organise désormais comme suit :

PDSES modifiée pour le CH de Basse Terre

Spécialités médicales	Gardes et astreintes	Types de service	Proposées en PDSES
Gynécologie Obstétrique	Garde sur place	Discontinue	oui
Médecine	Garde sur place		oui
Pédiatrie - Réanimation néonatale	Astreinte opérationnelle	Discontinue	oui
Cardiologie	Astreinte opérationnelle	Discontinue	oui
Chirurgie	Astreinte opérationnelle	Discontinue	oui

PDSES modifiée clinique Les Eaux Claires

Spécialités médicales	Gardes et astreintes	Types de service	Proposées en PDSES
Anesthésie Réanimation	Garde sur place	Continue	oui
Gynécologie Obstétrique	Garde sur place	Continue	oui

Est ajouté en PDSES pour le CHU de Pointe à Pitre - Territoire Centre

Spécialités médicales	Gardes et astreintes	Types de service	Proposées en PDSES
Drépanocytose	Astreinte opérationnelle	discontinue	oui